



Procès-verbal de séance

Séance du 19 Mai 2025

L'an 2025 et le 19 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, MERCURIN-LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM : BOBLET Arnaud, BOSSEAU Lucien, LÉBOUCHER Nicolas, LÉCAPELAIN Victor, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier, RAULT Martin

Excusé ayant donné procuration : Mme LAUNAY Pierrette à M. BOBLET Arnaud

Absents : Mme DANTAN Christiane, M. MAINARDI Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 12/05/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 27/05/2025

A été nommée secrétaire : Mme CHAMAILLARD Annick

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025.
- 2-Choix de l'entreprise pour l'achat et la pose de portails à la salle Le P'tit Nogent.
- 3-Travaux d'assainissement Allée des Marronniers : validation des devis d'eau et d'assainissement.
- 4-Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports pour le projet d'aménagement du stade.
- 5-Avis du conseil sur la demande d'augmentation des effectifs porcins avec mise à jour du plan d'épandage, sur deux constructions nouvelles et le réaménagement sur le site se situant au lieu-dit « La Blanchardière » sur la commune de Saint Georges du Rosay.
- 6-Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.
- 7-Point sur les commerces nogentais.
- 8-Informations et questions diverses :
 - Modification des horaires d'un agent technique
 - Dates des prochaines commissions : finances, communication, voirie, affaires scolaires
 - Point sur les dates des mariages, baptêmes et PACS.

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Choix de l'entreprise pour l'achat et la pose de portails à la salle Le P'tit Nogent.

Madame le Maire rappelle que dans sa séance du 2 décembre 2024, le conseil municipal a sollicité l'aide du département pour l'achat de portails à la salle du P'tit Nogent pour sécuriser les lieux au titre du fonds territorial d'investissements durables. Le département ayant répondu favorablement à cette demande, Madame le Maire donne lecture des différents devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de l'entreprise GUILHERME de Saint Cosme en Vairais pour un montant de 10 479€ HT pour la fourniture et la pose de portails et l'entreprise NEVEU de Saint Cosme en Vairais pour la réalisation de fondation pour le portail coulissant pour un montant de 2140€ HT
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer le devis et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

3-Travaux d'assainissement Allée des Marronniers : validation des devis d'eau et d'assainissement.

Madame le Maire informe le conseil, que suite à l'obtention d'un permis de construire pour une maison d'habitation Allée des Marronniers, une extension du réseau d'eau est à prévoir dans la mesure où le terrain n'est pas desservi par le réseau collectif d'eau potable.

Madame le Maire donne lecture du devis reçu par le Syndicat d'eau potable SAEP DOLLON PERCHE VAIRAIS qui s'élève à 9 881.16€ HT.

Considérant que la parcelle est en zone constructible en partie et dans le zonage d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 9 881.16€ HT pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs au dossier.

A l'unanimité

Les devis pour les travaux sur le réseau d'assainissement seront présentés au prochain conseil.

4-Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports pour le projet d'aménagement du stade.

Madame le Maire indique que Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, s'inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023). A cet effet, un programme de soutien à la construction de 5000 équipements sportifs de proximité via l'agence Nationale du Sport a été lancé.

Aussi, la commune envisage en 2025 l'aménagement du terrain autour du stade afin de proposer à chaque génération des équipements sportifs ouverts à l'ensemble de la population et notamment à l'école maternelle et primaire.

Ce projet estimé à 236 154,14€ HT est éligible à l'appel à projet 5000 équipements sportifs – Génération 2024.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50% au titre de l'appel à projet 5000 équipements sportifs – Génération 2024.

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet d'aménagement du stade et autorise Madame le maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50% du coût prévisionnel au titre de l'appel à projet 5000 équipements sportifs – Génération 2024 selon le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	47 230,14
Agence Nationale du Sport	155 860
DETR / DSIL	33 063
TOTAL	236 154,14

Madame le Maire ou son représentant est chargée de finaliser le dossier de subvention.

A l'unanimité

5-Avis du conseil sur la demande d'augmentation des effectifs porcins avec mise à jour du plan d'épandage, sur deux constructions nouvelles et le réaménagement sur le site se situant au lieu-dit « La Blanchardière » sur la commune de Saint Georges du Rosay.

Madame le Maire expose que la société HUBERT-LEPROUST dans le cadre de son activité d'exploitation porcine souhaite, en vue de l'augmentation des effectifs porcins avec mise à jour du plan d'épandage, construire 2 nouveaux bâtiments et réaménager le site existant.

Compte tenu du type et de la dimension de l'exploitation, le projet est soumis à une demande d'autorisation environnementale demandée par la société Hubert-Leproust. Une enquête publique se déroule du 12 mai 2025 au vendredi 13 juin 2025 sur la commune de saint Georges du Rosay, siège de l'exploitation.

Préalablement aux conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Hubert-Leproust.

Après avoir pris connaissance des pièces produites dans le cadre de l'enquête publique, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la société Hubert-Leproust
- Demande à Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture de la Sarthe.

A l'unanimité

6-Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 5 Mai 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'article L-522-27 du Code général de la fonction publique :

« Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

Ce taux permet de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un tel avancement de grade), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur, le ratio commun à tous les cadres d'emplois soit 100 % pour l'année 2025.

A l'unanimité

7-Point sur les commerces nogentais.

- a) Salon de coiffure : Madame le Maire informe les élus qu'elle a reçu une offre d'achat du bâtiment situé au 10 place de l'église par la locataire du salon de coiffure. Les élus sont invités à réfléchir à la proposition.
- b) Boucherie-charcuterie : le gérant a fait part de ses difficultés financières aux élus suite à une perte de clientèle. Les élus comptent sur la population nogentaise pour maintenir ouvert le plus longtemps possible la boucherie-charcuterie et rencontre régulièrement le gérant afin de réfléchir à des solutions de maintien du commerce.

8-Informations et questions diverses :

- Modification des horaires d'un agent technique : suite au futur départ à la retraite d'un agent technique, ses horaires sont modifiés afin de solder ses heures supplémentaires et ses congés annuels.
- Dates des prochaines commissions : commission animation de la vie locale le 26 Mai à 19h00, commission cimetière le 5 juin à 18h15, commission affaires scolaires le 10 juin à 18h30, commission voirie le 11 juin à 19h00, commission communication le 16 juin à 18h30, commission stade le 17 juin à 19h00.
- Une réunion publique sera organisée avec la gendarmerie pour présenter le dispositif « Participation Citoyenne » à l'ensemble de la population.
- La MSA organisera le 27 septembre prochain l'évènement « Rando santé – Tous les cœurs en mouvement ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00, prochaine séance le 12 Juin à 19h00.

En mairie, le 5 Mai 2025
Le Maire
Anita MERCURIN-LAUNAY

La secrétaire de séance
Pierrette LAUNAY